

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 5 avril 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 avril 2016 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Judith Leblond

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Jean-Guy Gosselin  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Harold Gagnon.**

**Sont également présents :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;  
La directrice des services administratifs, Carole Provençal.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Présentation, dépôt et adoption des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.
  - 4.2 Adjudication - Émission par billets au montant de 970 000 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 98-2009, 99-2009, 28-2003 et 100-2010.
  - 4.3 Modalité de l'émission par billets au montant de 970 000 \$ - Refinancement des règlements d'emprunt numéros 98-2009, 99-2009, 28-2003 et 100-2010.
  - 4.4 Consentement à l'établissement d'une servitude d'aqueduc en faveur de la Municipalité de Lac-Etchemin concernant les parties de lots 3 603 248 et 5 698 795.
  - 4.5 Résolution d'appui - Société canadienne du cancer.
  - 4.6 Enveloppe budgétaire - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 - Appui au Plan quinquennal d'amélioration 2012-2016 (Phase 2) du Club de golf coopératif de Lac-Etchemin inc.
  - 4.7 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin - Année 2016.
  - 4.8 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015 de la municipalité, une somme de 85 798 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "matières résiduelles".
- 5.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015, une somme de 2 684 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Intérêts de la subvention de la TECQ 2010-2013".
- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs - Année 2016.
- 5.4 Adjudication du contrat d'achat d'un véhicule tout-terrain neuf 2016.
- 5.5 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement d'emprunt au montant de 1 500 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule autopompe avec échelle aérienne neuf ou usagé et un véhicule de type unité de secours neuf ou usagé pour le service de la sécurité incendie.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-89 - Mme Chantal Fortin et M. Pierre Jolin du 308, rue de la Sapinière, lot 3 602 599, zone 46-H.
- 6.2 Adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant la construction d'immeubles à condos sis sur les lots 3 602 629 et 3 602 602, en bordure de la route 277.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Autorisation d'approprier, à même l'excédent non affecté de l'année 2015 de la municipalité, une somme de 4 200 \$ devant servir d'excédent accumulé affecté "Politique culturelle".
- 7.2 Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2016 du 10 au 16 avril sous le thème "Le bénévolat, un geste gratuit, UN IMPACT COLLECTIF".

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Versement d'une commandite pour le comité des loisirs du Camping Lac-Etchemin.
- b) Participation au 24<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin le 3 juin 2016 au Club de golf de Lac-Etchemin.
- c) Participation au souper-bénéfice au profit d'Opération Enfant Soleil de Chaudière-Appalaches le 30 avril 2016 au Manoir Lac-Etchemin.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».*

050-04-2016

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

051-04-2016

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

052-04-2016

4.1

**PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015**

Monsieur le maire invite M. Éric Lachance, CA de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L., à présenter le sommaire des états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Etchemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme le dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier, des états financiers consolidés au 31 décembre 2015 de la Municipalité de Lac-Etchemin et adopte, par la présente, lesdits états financiers.

***Adoptée à l'unanimité.***

053-04-2016

4.2

**ADJUDICATION - ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 970 000 \$ - REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 98-2009,**

**99-2009, 28-2003 ET 100-2010**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Etchemins pour son emprunt par billets en date du 12 avril 2016 au montant de 970 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-2009, 99-2009, 28-2003 et 100-2010. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

| <b>MONTANTS</b>   | <b>TAUX</b>    | <b>ÉCHÉANCES</b>     |
|-------------------|----------------|----------------------|
| <b>123 400 \$</b> | <b>2,365 %</b> | <b>12 avril 2017</b> |
| <b>126 700 \$</b> | <b>2,365 %</b> | <b>12 avril 2018</b> |
| <b>129 900 \$</b> | <b>2,365 %</b> | <b>12 avril 2019</b> |
| <b>133 300 \$</b> | <b>2,365 %</b> | <b>12 avril 2020</b> |
| <b>456 700 \$</b> | <b>2,365 %</b> | <b>12 avril 2021</b> |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

***Adoptée à l'unanimité.***

054-04-2016  
4.3

**MODALITÉ DE L'ÉMISSION PAR BILLETS AU MONTANT DE 970 000 \$ -  
REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 98-2009,  
99-2009, 28-2003 ET 100-2010**

---

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Lac-Etchemin souhaite emprunter par billets un montant total de 970 000 \$ :

| <b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS</b> | <b>POUR UN MONTANT DE \$</b> |
|-------------------------------------|------------------------------|
| 98-2009                             | 80 800                       |
| 98-2009                             | 80 400                       |
| 99-2009                             | 1 500                        |
| 99-2009                             | 1 500                        |
| 28-2003                             | 601 500                      |
| 100-2010                            | 81 700                       |
| 100-2010                            | 122 600                      |

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la Municipalité de Lac-Etchemin avait, le 8 février 2016, un montant de 164 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 301 300 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 98-2009 et 99-2009;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 970 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 98-2009, 99-2009, 28-2003 et 100-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault;

QUE les billets soient datés du 12 avril 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

|             |   |
|-------------|---|
| <b>2017</b> | <b>123 400 \$</b>                       |
| <b>2018</b> | <b>126 700 \$</b>                       |
| <b>2019</b> | <b>129 900 \$</b>                       |
| <b>2020</b> | <b>133 300 \$</b>                       |
| <b>2021</b> | <b>136 700 \$<br/>(à payer en 2021)</b> |
| <b>2021</b> | <b>320 000 \$<br/>(à renouveler)</b>    |

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Lac-Etchemin émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 avril 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 28-2003, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin emprunte 164 200 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 2 mois et 4 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

***Adoptée à l'unanimité.***

055-04-2016  
4.4

**CONSENTEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN CONCERNANT LES PARTIES DE LOTS 3 603 248 ET 5 698 795**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient autorisés par les présentes, pour et au nom de la municipalité, à signer l'acte de servitude d'aqueduc notarié visant une partie des lots 5 698 795 et 3 603 248 telle qu'illustrée sur le plan accompagnant la description technique préparé par M. Stéphane Roy, arpenteur-géomètre, le 24 novembre 2015 sous le numéro 7251 de ses minutes et à y consentir dans le meilleur intérêt de la municipalité toutes autres clauses et conditions y contenues, le tout suivant le projet d'acte de servitude préparé par le notaire Hugo Beauchesne, lequel projet a été soumis à la considération du Conseil municipal et approuvé;

QUE le maire, M. Harold Gagnon et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient également autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous autres documents utiles et nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution.

***Adoptée à l'unanimité.***

056-04-2016  
4.5

#### **RÉSOLUTION D'APPUI - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

---

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

***Adoptée à l'unanimité.***

057-04-2016  
4.6

#### **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE 2016-2017 - APPUI AU PLAN QUINQUENNAL D'AMÉLIORATION 2012-2016 (PHASE 2) DU CLUB DE GOLF COOPÉRATIF DE LAC-ETCHEMIN INC.**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin appuie le projet « Plan quinquennal d'amélioration 2012-2016 (Phase 2) » présenté par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin réserve une partie de son enveloppe budgétaire de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 correspondant à un montant de 7 000 \$ pour le projet « Plan quinquennal d'amélioration 2012-2016 (Phase 2) » présenté par le Club de golf coopératif de Lac-Etchemin;

QUE M. Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

***Adoptée à l'unanimité.***

058-04-2016  
4.7

**ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2016**

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle en sécurité - Solutions Santé Sécurité" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - harcèlement psychologique et le procédurier.

***Adoptée à l'unanimité.***

059-04-2016  
4.8

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé les résultats de son plan d'action pour l'année 2015;

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2016;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la Mutuelle de santé et sécurité;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2016 préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire et entérine les réalisations du plan d'action de 2015.

***Adoptée à l'unanimité.***

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

060-04-2016  
5.1 **AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2015 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 85 798 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "MATIÈRES RÉSIDUELLES"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 85 798 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "matières résiduelles" et représentant l'excédent des redevances en élimination de matières résiduelles et de la compensation des matières recyclables reçues durant l'année 2015 et déposées au fonds général.

***Adoptée à l'unanimité.***

061-04-2016  
5.2 **AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2015, UNE SOMME DE 2 684 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "INTÉRÊTS DE LA SUBVENTION DE LA TECQ 2010-2013"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 684 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Intérêts de la TECQ 2010-2013" et représentant les intérêts perçus durant l'année 2015 du programme de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

***Adoptée à l'unanimité.***

062-04-2016  
5.3 **OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET LE TRANSPORT DE CONTENEURS - ANNÉE 2016**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par voie d'invitation, auprès de trois (3) firmes, pour la fourniture, la livraison et le transport de conteneurs pour l'année 2016;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 29 mars 2016;



Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

*(Note : Les prix ci-dessous n'incluent pas les taxes)*

| DESCRIPTION   | SERVICES<br>SANITAIRES D.F.<br>DE BEAUCE INC. | SERVICES<br>MATREC INC. |
|---|---|-------------------------|
|   | PRIX UNIT.                                    | PRIX UNIT.              |
| Location mensuelle des deux (2) conteneurs 40 verges :  | 135,00 \$                                     | 90,00 \$                |
| Location journalière d'un conteneur 40 verges en extra :  | 0,00 \$                                       | 0,00 \$                 |
| Transport d'un conteneur plein pour effectuer la livraison et la disposition au site technique d'Armagh : | 347,75 \$                                     | 250,00 \$               |

Considérant que le directeur des services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "Services Matrec inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme "Services Matrec inc.", conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

063-04-2016  
5.4

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN NEUF 2016**

---

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'un véhicule tout-terrain neuf 2016 (service incendie);

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) concessionnaires pour la fourniture d'un tel équipement;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 mars 2016;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur de la sécurité incendie a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

|                               |                                | <b>Option garantie prolongée</b>          |
|-------------------------------|--------------------------------|---|
| Maurice Brousseau & Fils inc. | 11 833,23 \$<br>taxes incluses | <b>459,90 \$</b><br><b>Taxes incluses</b> |
| G.L. Sports inc.              | 13 872,84 \$<br>taxes incluses | <b>569,13 \$</b><br><b>Taxes incluses</b> |

Considérant que le directeur de la sécurité incendie, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "Maurice Brousseau & Fils inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain neuf 2016 au plus bas soumissionnaire conforme soit "Maurice Brousseau & Fils inc." au montant de 11 833,23 \$ taxes incluses, avec l'option garantie prolongée au montant de 459,90 \$ taxes incluses.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.5

**AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 1 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE AUTOPOMPE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE NEUF OU USAGÉ ET UN VÉHICULE DE TYPE UNITÉ DE SECOURS NEUF OU USAGÉ POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussignée, Judith Leblond, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 1 500 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule autopompe avec échelle aérienne neuf ou usagé et un véhicule de type unité de secours neuf ou usagé pour le service de la sécurité incendie.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

---

Judith Leblond, conseillère

6.

**DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

064-04-2016

6.1

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2016-89 - MME CHANTAL FORTIN ET M. PIERRE JOLIN DU 308, RUE DE LA SAPINIÈRE, LOT 3 602 599, ZONE 46-H**

---

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-88 soumise par Mme Chantale Fortin et M. Pierre Jolin relativement à sa propriété sise au 308, rue de la Sapinière à Lac-Étchemin;

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006, prévoit une marge de recul de 6,0 mètre lorsque la remise isolée en raison que cette dernière est située dans la cour avant secondaire. Or, suite à un certificat de

localisation de M. Stéphane Lemay (minute 1498) du bureau d'arpenteurs Ecce-terra, on peut constater que la remise est implantée à 0,64 m de la ligne avant du côté de la rue des Cèdres;

Considérant que l'erreur ne semble pas avoir été faite de mauvaise foi;

Considérant qu'un permis avait été émis en bonne et due forme pour la construction du remise en 1986 et pour son agrandissement en 1995;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété et des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 22 février 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2016-88 soit et est approuvée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

065-04-2016  
6.2

**ADOPTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES À CONDOS SIS SUR LES LOTS 3 602 629 ET 3 602 602, EN BORDURE DE LA ROUTE 277**

---

Considérant qu'un avis public a paru dans l'édition du 17 février 2016 du journal « La Voix du Sud » annonçant la tenue d'une assemblée de consultation;

Considérant la tenue d'une assemblée de consultation le 1<sup>er</sup> mars 2016 à 19 h au cours de laquelle le projet a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer et qu'aucun citoyen ne s'est présenté;

Considérant que suite à la parution de l'avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire en date du 9 mars 2016, aucune personne n'est venue déposer de demande et que le délai de 8 jours est écoulé;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 121-2012, le deuxième projet de résolution PPCMOI, sans changement, visant à autoriser un usage multifamilial de 6 logements, à titre d'usage principal dans le bâtiment principal sis aux futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277, localisé dans la zone 45-CH et 49-CH au sens du règlement de zonage numéro 62-2006;

QUE la demande de PPCMOI numéro 2016-88 soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin afin de déroger au règlement de zonage numéro 62-2006 et à la grille des spécifications des zones 45-CH et 49-CH, de manière à rendre conforme un usage multifamilial de 6 logements, la hauteur maximum à 10,0 mètres du bâtiment principal sis sur les lots 3 602 629 et 3 602 602, soit les futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277, et ce, pour les raisons suivantes :

- le projet n'impliquera aucun changement au niveau de la qualité de vie du secteur. En effet, les activités se dérouleront uniquement à l'intérieur du bâtiment principal;
- le projet sera raccordé sur les services d'aqueduc et d'égout municipaux;
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés. Selon l'article 7.5.2 du plan d'urbanisme, l'affectation multifonctionnelle autorise dans son aire les fonctions de type « habitation multifamiliale ». En conséquence, les usages de type « habitation multifamiliale » peuvent être autorisés dans la zone 49-CH et notamment sur les lots 3 602 629 et 3 602 602, soit les futurs numéros de porte 1351, 1349, 1347 et 1345, route 277;
- les membres du Conseil municipal considèrent que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 3 du règlement numéro 121-2012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 2 février 2016.

***Adoptée à l'unanimité.***

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

066-04-2016

7.1

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ DE L'ANNÉE 2015 DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 4 200 \$ DEVANT SERVIR D'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "POLITIQUE CULTURELLE"**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent non affecté de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 4 200 \$, ladite somme devant être versée à l'excédent accumulé affecté "Politique culturelle" et représentant l'excédent des revenus de taxation de l'année 2015 (soit un montant de 4 200 \$) par rapport aux dépenses réelles payées par le fonds général (soit aucune dépense) dans le cadre de l'entente tripartite avec la MRC des Etchemins, la Municipalité de Lac-Etchemin et le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat - Entente de développement culturel 2015-2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

067-04-2016

7.2

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2016 DU 10 AU 16 AVRIL SOUS LE THÈME "LE BÉNÉVOLAT, UN GESTE GRATUIT, UN IMPACT COLLECTIF"**

Considérant l'importance de souligner l'engagement bénévole pour le développement de la collectivité;

Considérant que nous reconnaissons le rayonnement des gens engagés dans notre communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "Semaine de l'action bénévole" du 10 au 16 avril 2016. Une activité de reconnaissance sera organisée par le Service des

loisirs, culture et vie communautaire et l'organisme Nouvel Essor et se traduira par un déjeuner-spectacle au Mont-Original.

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

068-04-2016

9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY GOSSELIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour mars 2016 pour la somme de 439 693,74 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 254 299,98 \$ et déboursés directs : 185 393,76 \$" et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**3 mars 2016**

Remerciements de la part du conseil des élèves de l'École des Appalaches pour le généreux appui financier de la municipalité à la cause étudiante en 2015. Les dons sont répartis entre plusieurs comités de l'école afin d'organiser des activités culturelles, sportives et éducatives. Une affiche des donateurs est installée à la polyvalente.

---

**8 mars 2016**

Lettre de remerciements de Mme Pauline Lemieux, directrice de Nouvel Essor, afin de remercier la municipalité pour la contribution financière pour le service de la Popote Roulante. Ce geste contribuera au maintien, à l'amélioration de ce service et favorisera un meilleur support aux personnes ayant des besoins particuliers.

---

**21 mars 2016**

Lettre du conseil d'administration de la Fondation Sac-O-Dos de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le don consenti. Cette aide permettra à la Fondation de poursuivre ses objectifs afin de venir en aide aux élèves de l'école.

---

11. **AFFAIRES NOUVELLES :**

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

069-04-2016  
11.1-a) **VERSEMENT D'UNE COMMANDITE POUR LE COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ au Comité des loisirs du Camping Lac-Etchemin à titre de commandite pour la promotion et l'organisation d'activités récréatives et communautaires pour la clientèle de camping-caravaning.

***Adoptée à l'unanimité.***

070-04-2016  
11.1-b) **PARTICIPATION AU 24<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM BÉGIN LE 3 JUIN 2016 AU CLUB DE GOLF DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets pour une participation au golf/souper et à un (1) billet pour le souper seulement à titre de contribution financière pour le 24<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium Bégin le 3 juin 2016 au Club de golf de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

071-04-2016  
11.1-c) **PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT D'OPÉRATION ENFANT SOLEIL DE CHAUDIÈRE-APPALACHES LE 30 AVRIL 2016 AU MANOIR LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de quatre (4) billets au coût de 50 \$ l'unité à titre de contribution financière pour le souper-bénéfice au profit d'Opération Enfant Soleil de Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 30 avril 2016 au Manoir Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

12.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de ses principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Harold Gagnon, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECÉTAIRE-TRÉSORIER